



Joint Public Advisory Committee (JPAC)  
Comité Consultivo Público Conjunto (CCPC)  
Comité consultatif public mixte (CCPM)

Le 11 juillet 2003

Monsieur Jeffrey R. Holmstead  
Agence de protection de l'environnement des États-Unis  
Président du Groupe de travail sur la qualité de l'air en Amérique du Nord

**Objet : Suivi de l'atelier public du CCPM sur les évaluations de la CCE portant sur les enjeux transfrontaliers de la qualité de l'air**

Monsieur,

Au nom du Comité consultatif public mixte (CCPM), je tiens à remercier les membres du Groupe de travail sur la qualité de l'air en Amérique du Nord de leur participation à l'atelier que le Comité a tenu le 24 juin dernier, à Washington, sur les évaluations de la CCE portant sur les enjeux transfrontaliers de la qualité de l'air.

Nous avons pris note du fait que vous en êtes au tout début de l'établissement d'un plan stratégique dans ce domaine et que vous avez tenu votre première réunion le 23 juin. Les membres du CCPM accordent une très grande importance aux questions liées à la qualité de l'air et ils ont été très heureux d'apprendre que vous avez l'intention de travailler en collaboration avec eux et avec des représentants du public à l'établissement et à l'application de ce plan.

À ce stade préliminaire, nous nous permettons de formuler les suggestions suivantes, lesquelles découlent de notre entretien et des points de vue recueillis au cours de l'atelier public. Il faudrait notamment :

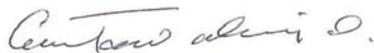
- rappeler que l'article 3 de l'Accord nord-américain de coopération dans le domaine de l'environnement (ANACDE) prescrit que : « Considérant que les Parties ont le droit d'établir leurs propres niveaux de protection de l'environnement national ainsi que leurs propres politiques et priorités en matière d'environnement et de développement, et qu'elles ont le droit d'adopter ou de modifier en conséquence leurs lois et réglementations environnementales, chacune des Parties fera en sorte que ses lois et réglementations garantissent des niveaux élevés de protection environnementale et s'efforcera de continuer à améliorer lesdites lois et réglementations »;
- ne pas perdre de vue que le mandat fixé par le Conseil associe ces travaux aux activités qui donnent suite au rapport intitulé *Les possibilités et les défis environnementaux liés au marché nord-américain de l'électricité en évolution*, établi en vertu de l'article 13 de l'ANACDE;
- porter une attention particulière à la prévention de la pollution, notamment à l'efficacité énergétique, aux nouvelles technologies et aux énergies de remplacement;

- recourir à la formation et à la sensibilisation afin de divulguer de l'information à jour et fiable sur la qualité de l'air, tant au grand public qu'aux collectivités touchées par la pollution atmosphérique;
- se fonder sur les accords bilatéraux ainsi que sur les progrès accomplis en vue d'instaurer des systèmes d'échange de droits d'émission qui pourraient s'appliquer à l'ensemble du continent nord-américain.

Veillez aussi noter qu'un compte rendu de discussion de l'atelier sera bientôt mis à votre disposition et à celle du public, et qu'il vous donnera une vue d'ensemble des questions qui y ont été soulevées.

Nous sommes ravis que le Conseil ait demandé au CCPM de continuer à prendre une part active à vos travaux et sommes impatients de tenir notre prochaine réunion publique sur le plan stratégique. Soyez assuré que le CCPM vous apportera son aide pour trouver des moyens fructueux de consulter le public.

Dans l'intervalle, je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.



Gustavo Alanís-Ortega  
Président du CCPM pour 2003

- c.c. Membres du Groupe de travail sur la qualité de l'air en Amérique du Nord  
Représentants suppléants de la CCE  
Directeur exécutif par intérim de la CCE  
Gestionnaire de programme de la CCE, Qualité de l'air  
Membres du CCPM  
Membres des CCN et du CCG